

Questions orales

M. Blaikie: Monsieur le Président, je me suis levé tout au long de la période des questions pour pouvoir poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais elle a maintenant disparu.

M. le Président: La parole est au député de Simcoe-Nord.

* * *

LA SOCIÉTÉ PORTS CANADA

LA NOMINATION D'UN COMPTABLE DE WINNIPEG AU POSTE DE VÉRIFICATEUR

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): C'est au ministre des Transports que je m'adresse, monsieur le Président. Le ministre sait sans doute que le vérificateur général est aussi le vérificateur de Ports Canada depuis 1936. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a recommandé que ce soit un comptable agréé de Winnipeg qui procède à la vérification en 1983 et non plus le vérificateur général?

M. McKenzie: Parce que c'est un ami de Lloyd.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à rectifier ce que le député vient de dire. Ports Canada n'existe en tant que société que depuis une année environ. La création d'une nouvelle société de la Couronne est une démarche que le député, me semble-t-il, serait en mesure de comprendre. Voilà pourquoi nous avons dû effectuer un choix quant aux nouveaux vérificateurs. J'aurais pensé également que le député progressiste conservateur qui a posé la question comprenait la nécessité de recruter des gens dans toutes les régions du pays pour leur faire assumer des tâches professionnelles.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait qu'un vérificateur doit non seulement être indépendant, mais qu'il doit aussi le paraître. Le bureau central de Ports Canada est situé à Ottawa. J'aimerais savoir si c'est ainsi que le gouvernement entend procéder pour nommer les vérificateurs. Entend-il nommer, pour s'occuper des sociétés de la Couronne qui appartiennent aux contribuables, des vérificateurs qui ne relèvent pas du vérificateur général? Est-ce là la nouvelle façon de faire du gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'estime que personne ne saurait être plus indépendant d'Ottawa qu'un citoyen de Winnipeg. Le fait est que la société choisie jouissait assurément de la confiance du précédent gouvernement conservateur. En effet, lorsque le parti conservateur s'est emparé du pouvoir, il a confié une bonne partie de la vérification à cette société. Si le parti conservateur a fait confiance à cette société, nous avons bien le droit nous-mêmes de lui faire confiance maintenant.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

LES SANCTIONS PRÉVUES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Après s'être entretenue avec

bon nombre de ses homologues provinciaux, madame le ministre a laissé entendre qu'elle est disposée à apporter certains changements à la loi sur la santé du Canada, et ce à la demande expresse des ministres provinciaux. Montrera-t-elle la même ouverture d'esprit en ce qui a trait aux préoccupations que moi-même et certains groupes intéressés avons exprimées au sujet de l'assurance-maladie, à savoir que les sanctions prévues dans la nouvelle loi risquent de se révéler inutiles dans leur libellé actuel? Envisagera-t-elle de rendre ces sanctions plus sévères tout en maintenant la disposition en vertu de laquelle il est prévu de récompenser les provinces qui interviennent rapidement pour supprimer le dépassement d'honoraires et le ticket modérateur? Montrera-t-elle la même bonne volonté à cet égard?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. J'ai reçu un appel téléphonique urgent de mon sous-ministre et je me suis absentée pendant une trentaine de secondes. Je n'ai pas saisi la logique du discours que le député a prononcé hier. Pourtant je l'ai écouté attentivement. En premier lieu, il me réclame de récompenser les provinces qui suppriment rapidement toutes les infractions à la loi. Que suis-je sensée faire dans le cas des provinces qui ne contreviennent pas à cette loi? Y a-t-il songé? En second lieu, je suis curieuse de voir quels amendements le député nous proposera à l'étape pertinente de l'étude du projet de loi.

M. le Président: A l'ordre. La présidence hésite à permettre que l'on pose des questions au sujet d'un projet de loi, ou qu'on y réponde. Si le député se propose de poser une question supplémentaire, je tiens à lui faire cette mise en garde.

LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES EXIGÉS PAR LES MÉDECINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question a trait au délai imparti pour supprimer les dépassements d'honoraires. Est-ce que madame le ministre accepterait de raccourcir cette période de trois ans, afin que nous puissions nous débarrasser des dépassements d'honoraires...

M. le Président: A l'ordre. Le député ferait mieux de poser sa question durant le débat lorsque la Chambre sera saisie de la mesure.

* * *

LES PÊCHES

LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ—L'INCIDENCE SUR LE SECTEUR DE LA CÔTE OUEST

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Elle fait suite à celle que le député de Nanaïmo-Alberni a posée. Le ministre a répondu qu'il n'en voyait pas l'à-propos. Étant donné que nous avons eu le rapport Pearse sur la côte du Pacifique, le rapport Cruikshank et les discussions avec la commission consultative du ministre qui ont duré un an, pourquoi le sénateur Austin a-t-il été obligé de couper l'herbe sous les pieds du ministre et de charger une autre personne d'une nouvelle étude sur ce qu'on devrait faire sur la côte du Pacifique après des années d'études répétées?